



## Compte-rendu du conseil municipal Du Jeudi 30 mars 2023

M. le Maire déclare la séance ouverte à 20 heures

ELUS :	Présents	absents	excusés	Procurations à :
BOURQUARD Jimmy	X			
DARDAINE Agnès	X			
DARCOT Nicole			X	Roland JACQUEMIN
DEMOULIN Robert	X			
GAUTHIER Hélène			X	Jimmy BOURQUARD
JACQUEMIN Roland	X			
JEANPERRIN Hervé	X			
SAHRAOUI Amar	X			
TAINA Agnès	X			
VARNEROT Éric	X			
VINEZ Christian			X	Christian VINEZ

**Nombre de membres en exercice : 11**

**Nombre de présents : 8**

**Nombre de voix délibératives : 11**

### **1. Désignation du secrétaire de séance (délibération N°20/2023) :**

M. Éric VARNEROT a été désigné secrétaire de séance.

**Résultat du vote : 11 pour, 0 abstention, 0 contre**

### **2. Approbation du compte-rendu précédent (délibération N°21/2023) :**

Monsieur le Maire rappelle les différents points abordés lors du conseil municipal du 02 mars 2023.

**Résultat du vote : 11 pour, 0 abstention, 0 contre**



### **3. Vote du compte administratif 2022 (délibération N°22/2023) :**

**Monsieur le Maire sort de la salle du Conseil.**

Le Conseil Municipal, placé sous la présidence de Monsieur Éric VARNEROT, deuxième Adjoint, approuve, à l'unanimité, le Compte Administratif 2022 comme suit :

#### **Section de Fonctionnement**

Dépenses 2022 : 645 938.71 €  
Recettes 2022 : 722 356.14 €  
Excédent 2021 : 94 206.45 €  
Soit un Excédent global 2022 : 130 623.88€

#### **Section d'investissement**

Dépenses 2022 : 370 965.47 €  
Recettes 2022 : 349108.81 €  
Excédent 2021 : 53 067.91 €

Soit un résultat global 2022 : 31 211.25 €

**Résultat du vote : 9 pour, 0 abstention, 0 contre**

### **4. Vote du compte de gestion (délibération N°23/2023) :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le Compte de Gestion 2022 de Monsieur le Trésorier qui présente le même résultat que le Compte Administratif 2022.
- Autorise Monsieur le Maire à signer ce document.

**Résultat du vote : 11 pour, 0 abstention, 0 contre**



**5. Affectation du résultat 2022 (délibération N°24/2023)**

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<b>A Résultat de l'exercice</b> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	78 417,43 €
<b>B Résultats antérieurs reportés</b> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	54 208,45 €
<b>C Résultat à affecter</b> = A+B (hors restes à réaliser) (si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	130 623,88 €
<b>D Solde d'exécution d'investissement</b>	31 211,25 €
<b>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</b>	0,00 €
<b>Besoin de financement F</b>	=D+E 0,00 €
<b>AFFECTATION = C</b>	=G+H 130 623,88 €
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b> G = au minimum, couverture du besoin de financement F	62 623,88 €
<b>2) H Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	68 000,00 €
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (5)</b>	0,00 €

**Résultat du vote : 11 pour, 0 abstention, 0 contre**



## 6. Les indemnités des élus

### A. M. le Maire :

M. le Maire	Montant mensuel de l'indemnité (brut)	Montant annuel
MAIRIE	1 594.86€	19 138.28€
SMTC	701.26€	8 415.12€
Total	2 296.12€	27 553.40€

Pas de remboursement de frais (kilométriques, repas.) ;  
Pas d'avantages en nature (véhicule, logement).

### B. Adjoint au Maire :

bénéficiaires	Montant mensuel de l'indemnité (brut)	Montant annuel
1er adjoint :	423.45 €	5 081.36€
2e adjoint :	423.45 €	5 081.36€
3 <sup>e</sup> adjoint :	423.45 €	5 081.36€
4 <sup>e</sup> adjoint :	423.45 €	5 081.36€

Pas de remboursement de frais (kilométriques, repas.) ;  
Pas d'avantages en nature (véhicule, logement).



**7. Budget Primitif 2023 (délibération N°25 /2023) :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le Budget Primitif 2023, comme suit :

**Section de Fonctionnement**

Dépenses	758 105.68€
Recettes	758 10568€

**Section d'investissement**

Dépenses	246 835.13€
Recettes	261 835.13€

Résultat du vote : 11 pour, 0 abstention, 0 contre

**8. Vote des taux 2022 (délibération N°26/2023) :**

S'agissant d'une recette importante pour la commune et conditionnant l'équilibre du budget, M. le Maire propose à l'assemblée de fixer les taux d'imposition communaux pour l'année 2023.

Pour rappel, ces taux communaux n'ont pas été augmentés l'année dernière.

Après discussion, pour cette année, les taux communaux resteront inchangés par rapport à 2021.

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et après avoir délibéré :**

**Fixe les taux d'imposition communaux pour l'année 2023 comme suit :**

**Taxe foncière sur les propriétés bâties : 31,77%**

**Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 37,72%**

Résultat du vote : 11 pour, 0 abstention, 0 contre



## 9. Subventions aux associations 2023 (délibération N°27/2023) :

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer pour l'exercice 2023, les subventions suivantes :

Foyer Rural : 2110€

**Résultat du vote : 11 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre**

Renouveau du Fort : 1 500€

M. Roland JACQUEMIN ne prend pas part au vote.

**Résultat du vote : 7 voix pour, 2 abstentions, 0 contre**

APE : 1000 €

**Résultat du vote : 11 voix pour, 0 abstention, 0 contre**

Regain : 800 €

**Résultat du vote : 11 voix pour, 0 abstention, 0 contre**

Anciens combattants : 400 €

**Résultat du vote : 11 voix pour, 0 abstention, 0 contre**

Vež'bad : 500 €

M. Jimmy Bourquard et M. Amar SAHRAOUI ne prennent pas part au vote

**Résultat du vote : 8 voix pour, 0 abstention, 0 contre**

Les Archers du royal : 500€

**Résultat du vote : 11 voix pour, 0 abstention, 0 contre**

La Caponnière club des feronniers : 400€

**Résultat du vote : 11 pour, 0 abstention, 0 contre**

Chapitre 65 – Article 6574

Ces crédits sont inscrits au Budget Primitif 2023

## 10. Dates et tarifs centres aérés avril et juillet 2023 (délibération N°28/2023)

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de définir les dates et les tarifs du centre de loisirs pour le mois d'avril c'est-à-dire du 11 au 14 avril inclus et pour juillet 2023, le centre aéré aura lieu du 10 juillet 2023 au 28 juillet inclus. Il propose de fixer les tarifs comme suit :

➤ Journée avec repas (9h à 17 h) : 13€ (allocataire CAF tranche QF de 0 à 1000€) ; 14 € (allocataire CAF tranche QF de 1000€ et plus) et 15 € (non allocataire)



- La journée avec sortie pédagogique : 15€ (allocataire CAF tranche QF de 0 à 1000€) ; 16 € (allocataire CAF tranche QF de 1000€ et plus) et 17 € (non allocataire)
  - La journée camping (accueil journée + repas soir + déjeuner + nuit) : 18€ (allocataire CAF tranche QF de 0 à 1000€) ; 19 € (allocataire CAF tranche QF de 1000€ et plus) et 20 € (non allocataire)
  - Nuit au fort : 4€ (allocataire CAF tranche QF de 0 à 1000€) ; 5 € (allocataire CAF tranche QF de 1000€ et plus) et 6 € (non allocataire)
  - Pour les extérieurs + 2€ la journée
  - L'heure d'accueil du matin de 8h à 9h ou du soir de 17h à 18 h sera au tarif de 1 € (allocataire CAF tranche QF de 0 à 1000€) ; 1.50€ € (allocataire CAF tranche QF de 1000€ et plus) et 2 € (non allocataire)
  - Pour le personnel communal dont les enfants fréquentent le centre aéré 30% de réduction sur les tarifs cités ci-dessus.
- L'exposé du Maire entendu, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :
- Approuve les tarifs du centre aéré cité ci-dessus.
  - Décide l'ouverture du centre aéré d'avril du 11 au 14 avril inclus et pour juillet 2023, le centre aéré aura lieu du 10 juillet 2023 au 28 juillet inclus

**Résultat du vote : 11 pour, 0 abstention, 0 contre**

#### **11. Réfection des portes de l'église : demande de subvention au Grand Belfort « fonds du patrimoine (délibération N°29/2023)**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la nécessité de procéder à la réfection des portes de l'église. Monsieur le Maire propose de demander une aide financière auprès du GRAND BELFORT dans le cadre « des fonds du patrimoine ».

Les deux entreprises retenues, après consultation des devis, sont l'Atelier du Décapage et PROPEINT. Le coût réel des travaux s'élève à 3185€ HT (Atelier Décapage 1435€ HT et PROPEINT 1750€ TTC) soit 3472 € TTC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Décide d'autoriser Monsieur le Maire à recourir aux fonds du patrimoine pour un montant de 1592.50€ pour les travaux de réfection des portes de l'église.

- Approuve le plan de financement prévisionnel qui s'établit comme suit :



Dépenses		Recettes	
Montant HT	Détail	Montant H.T	Taux
-			
3185€	Grand Belfort	1592.50€	50%
3185€	Apport commune	1592.50€	50%

**Résultat du vote : 11 pour, 0 abstention, 0 contre**

## 12. Le Personnel :

Début avril, Monsieur Gilles GROVERNIER va compléter l'équipe des agents en qualité d'adjoint technique à temps complet. Il s'agit d'un contrat à durée déterminée avec une période d'essai d'un mois.

## 13. L'école :

- Pas de soucis particulier.
- Analyses en cours des effectifs de l'école pour septembre 2023.

## 14. La fête du village :

La fête du village aura lieu le 24 juin 2023.

Prévision réunion : Jeudi 13 avril à 20h





**15. Questions diverses :**

29 et 30 avril 2023 : Une Rose un Espoir

-

**La séance est levée à 23 heures.**

